

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 31 (1994)  
**Heft:** 1185

**Artikel:** Voie parlementaire : comment l'égalité progresse  
**Autor:** Klein, Sylviane  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009597>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

VOIE PARLEMENTAIRE

# Comment l'égalité progresse

*Près des deux tiers des 215 interventions égalitaires recensées entre 1981 et 1993 au Parlement du canton de Berne ont été déposées par des femmes. Les élues font preuve, dans l'ensemble, d'une activité politique plus dense que leurs collègues masculins.*

SYLVIANE KLEIN

Rédactrice en chef de  
Femmes suisses

Très actives politiquement, quel que soit le parti auquel elles appartiennent, les élues sont particulièrement sensibles à la promotion de la femme. Un rapport détaillé, réalisé sur mandat du Bureau cantonal de l'égalité du canton de Berne, analyse, dans le cadre du Grand Conseil bernois, les interventions parlementaires déposées entre 1981 — date de l'inscription de l'article sur l'égalité dans la Constitution — et 1993.

L'étude porte sur les postulats et les motions touchant de près ou de loin la condition féminine. Son auteure s'est également penchée sur les interventions pouvant avoir des répercussions indirectes sur le statut des femmes comme des hommes.

215 interventions, soit 5% du total, peuvent être qualifiées de féministes ou égalitaires. Près des deux tiers d'entre elles ont été déposées par une députée. Dès le milieu des années 80, on constate une nette augmentation de ces interventions, plus frappante depuis le premier semestre de 1993 où 12% de l'ensemble des postulats et motions déposés concernent la promotion des femmes et l'égalité des sexes.

Les thèmes se portent en premier lieu sur l'amélioration du statut professionnel de la femme, sa sécurité sociale et le respect de son intégrité corporelle et sexuelle. Ainsi, les interventions qui abordent les violences sexuelles dont sont victimes les femmes sont nombreuses.

## L'influence des députées

La plupart des interventions qui ont abouti ont été présentées sous forme de postulat. Quoique plus contraignantes pourtant, les demandes sous forme de motion sont plus nombreuses. Mais les députés n'aiment guère les contraintes et les postulats ont plus de chance d'aboutir.

Le taux de réussite de ces demandes reflète d'ailleurs bien les rapports de force au sein du législatif. 75% des thèmes pris en considération émanent des partis bourgeois et confessionnels.

L'arrivée des femmes au parlement bernois a certainement contribué à sensibiliser leurs collègues masculins. Entre la législature 1982-1986 et celle de 1986-1990, le taux de réussite des interventions à thème féminin est passé de 46,9% à 63,3%. Force est de reconnaître que les députées ont parfois du mal à faire passer un message féministe dans les rangs d'un législatif. Il faut dire que ces femmes sont surtout issues de partis qui ne peuvent pas compter sur

la majorité du Grand Conseil.

Les partis ont tout à gagner à proposer des femmes sur leurs listes. En proportion des sièges qu'elles occupent, les députées bernoises ont fait preuve d'un investissement plus important que leurs collègues, relève l'analyse du Bureau de l'égalité. Certes, si l'on prend l'ensemble des interventions parlementaires, 15% seulement émanent de femmes. Mais ces dernières ne représentent qu'une faible proportion de la députation (de 1978 à 1993, elles ont représenté entre 8,6% à 17,5% de l'effectif du parlement bernois).

## Décisions non contraignantes

L'évaluation des résultats concrets des interventions parlementaires est une question d'appréciation. De manière générale, il faut reconnaître que l'autorité chargée de concrétiser ces demandes a une tendance manifeste à les réduire à des lettres d'information ou des promesses de recommandation.

Exemple: sur la question du partage des postes dans l'enseignement, il n'y a pas eu d'acte concret après l'intervention parlementaire, mais une simple lettre adressée aux inspecteurs scolaires, disant que les autorités y étaient favorables. Donc rien de très contraignant. «On peut affirmer que l'exécutif bernois n'a quasiment jamais développé de propositions allant plus loin que les revendications formulées dans l'intervention», souligne le Bureau de l'égalité.

## Scepticisme patronal

L'une des conclusions du rapport concerne l'impact même des prises de position du Bureau cantonal bernois de l'égalité. S'il a parfois de la peine à s'imposer — en particulier lorsqu'il se démarque de l'attitude des autres services administratifs — il est indéniable qu'il a favorisé au sein du gouvernement et de l'administration le dialogue et l'échange d'arguments pertinents concernant la promotion des femmes et l'égalité des sexes.

De manière générale, l'analyse souligne le travail d'information et de sensibilisation du Bureau de l'égalité bernois, mis en place en septembre 1990.

N'en déplaise au Centre patronal vaudois qui, dans son bulletin d'été, ne voit dans un bureau de l'égalité que «brassage d'air, faux problèmes, tarte à la crème et activisme féministe luxueux», le travail de fond, minutieux et persévérant, des bureaux de l'égalité, porte ses fruits, plus rapidement que l'évolution «naturelle» des mentalités. ■

## RÉFÉRENCE

*L'intervention parlementaire au service de l'égalité*, Christa Schönbächler Hauser. Ed. Bureau cantonal bernois de l'égalité, septembre 1994.

Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme, Postgasse 68, 3000 Berne 8.  
Tél. 031/633 75 77.  
Prix: 7 francs.